

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille dix-sept, le 30 mars à 18h30, le conseil communautaire de Haute-Corrèze Communauté, sur convocation adressée le 20 mars 2017 et sous la présidence de monsieur Pierre Chevalier, s'est réuni à la salle des fêtes de Bort-les-Orgues.

Étaient présents mesdames et messieurs les conseillers en exercice, sauf :

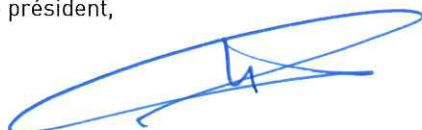
Françoise Béziat qui a donné pouvoir à Daniel Poigneau,
Jean-Paul Bourre qui a donné pouvoir à Martine Leclerc,
Laurence Boyer qui a donné pouvoir à Pierre Chevalier,
Christine Da Fonseca qui a donné pouvoir à Maryse Badia,
Sandra Delibit qui a donné pouvoir à Tony Cornelissen,
Pierre Fournet qui a donné pouvoir à Alain Fonfrede,
Jean-François Loge qui a donné pouvoir à Christophe Arfeuillère,
Daniel Mazière qui a donné pouvoir à Claude Bauvy,
Jean-Marc Michelin qui a donné pouvoir à Henri Granet,
Dominique Miermont qui a donné pouvoir à Francis Roques,
Laurence Monteil qui a donné pouvoir à Mady Junisson,
Marilou Padilla-Ratelade qui a donné pouvoir à Jean Bilotta,
Martine Pannetier qui a donné pouvoir à Jean-Pierre Guitard,
Philippe Pelat qui a donné pouvoir à Michel Pesteil,
Sylvie Prabonneau qui a donné pouvoir à Pierre Coutaud,
Marc Ranvier qui a donné pouvoir à Frédérique Fraysse,
Nelly Simandoux qui a donné pouvoir à Philippe Roche,

Robert Bredèche, excusé (non représenté),
Daniel Caraminot, excusé (représenté),
Michèle Chastagner, excusée (non représentée)
Daniel Couderc, excusé (représenté),
Catherine Durand, excusée (non représentée),
Baptiste Galland, excusé (non représenté),
Chantal Guivarch-Paisnel, excusée, (non représentée),
Serge Guillaume, excusé (représenté),
Cécile Martin (représentée par Valérie Lamour),
Christiane Monteil, excusée (non représentée),
Gérard Moratille, excusé (non représenté),
Didier Pénéloux, excusé (non représenté),
Nathalie Peyrat, excusée (non représentée),
Michel Saugeras, excusé (représenté),
Jean-Michel Taudin, excusé (non représenté).

Certifié exécutoire après transmission en sous-préfecture

À Ussel, le 12/04/17

Le président,



M. Eric Cheminade est nommé secrétaire de séance.

Nombre de membre en exercice = 103 // présents = 77 // pouvoir(s) = 17 // votants = 94

APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2017

Budget annexe « SPANC »

Le président propose au conseil communautaire d'adopter le budget primitif suivant :

FONCTIONNEMENT

		Dépenses de la section de fonctionnement	Recettes de la section de fonctionnement
Vote BP	Crédit de fonctionnement voté au titre du présent budget	124 738,32	144 900,00
		+	+
Reports	Reste à réaliser de l'exercice précédent		
	002 résultats de fonctionnement reporté	20 161,68	
		=	=
Total de la section de fonctionnement		144 900,00	144 900,00

INVESTISSEMENT

		Dépenses de la section d'investissement	Recettes de la section d'investissement
Vote BP	Crédit d'investissement voté au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	226 528,83	212 175,47
		+	+
Reports	Reste à réaliser de l'exercice précédent	49 471,07	49 471,07
	001 résultat d'investissement reporté		14 353,46
		=	=
Total de la section d'investissement		276 000,00	276 000,00
Total du budget		420 900,00	420 900,00

Après en avoir délibéré favorablement à raison de 3 abstentions, et 91 voix pour, le conseil communautaire approuve le budget primitif du budget annexe « SPANC » pour l'exercice 2017.



Pour extrait conforme,
À Bort-les-Orgues, le 30 mars 2017
Le président,
Pierre Chevalier

